

COLLECTIF DES AVOCATS DE MONSIEUR ALGASSIMOU DIALLO COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Collectif des avocats de Monsieur Algassimou DIALLO informe l'opinion publique qu'il résulte d'informations concordantes, recueillies ce jour, 5 septembre 2026, que Monsieur Algassimou DIALLO ne se trouve plus dans sa cellule depuis ce matin. Il aurait été extrait de son lieu de détention et conduit vers une destination inconnue. Les autorités judiciaires contactées déclarent n'en rien savoir et les démarches entreprises auprès de l'établissement pénitentiaire sont demeurées sans réponse. Aucun ordre d'extraction n'a été porté à la connaissance de la défense. Ni sa famille ni ses conseils ne savent où il se trouve.

Cette disparition survient au terme d'une procédure dont la défense a relevé la rapidité : saisi le 2 septembre 2026 d'observations, de demandes d'actes et d'une expertise de l'enregistrement sonore qui constitue l'unique preuve de l'accusation, le juge d'instruction rejetait le tout dès le lendemain et renvoyait Monsieur DIALLO devant les chambres réunies de la Cour suprême. À l'audience du 4 septembre, où il est apparu en bonne santé et n'a formulé aucune plainte, la demande de renvoi de l'affaire au mois d'octobre, fondée sur les vacances judiciaires des avocats, a été mise en délibéré au mardi 8 septembre 2026.

Aucun motif médical ne saurait, en tout état de cause, expliquer une telle sortie de la maison d'arrêt. Le Collectif exprime les plus vives inquiétudes pour la vie, la sécurité et l'intégrité physique de son client, détenu placé sous la garde et sous la responsabilité de l'État.

Le Collectif rappelle qu'il incombe aux autorités judiciaires, pénitentiaires et sécuritaires de répondre de toute personne placée sous la garde de l'État et d'assurer sa protection. Il leur demande instamment que le lieu où se trouve Monsieur Algassimou DIALLO soit immédiatement porté à la connaissance de sa famille et de ses conseils, et que ceux-ci puissent le rencontrer sans délai. À défaut, le Collectif saisira les instances nationales et internationales compétentes.

Fait à Conakry, le 5 septembre 2026

Le Collectif des Avocats de Monsieur Algassimou DIALLO